BILAN D'ACTIVITÉ





LE MOT DU PRÉSIDENT

Guy QUILLÉVÉRÉ

n 2018, le nombre d'affaires enregistrées est en augmentation : il s'élève à 503 dossiers contre 477 en 2017, soit une progression de 5,75 %.

Le nombre de sorties est de 475 affaires, en diminution de 6,5 % par rapport à 2017 (508 dossiers). Le taux de couverture de 94,23 % s'est légèrement dégradé en fin d'année, il est à rapprocher de celui de l'année 2014, de 95 %.

En 2018, le nombre de dossiers en stock est en hausse (+ 17,4 %) et s'élève à 195 requêtes (165 dossiers hors-série) mais demeure peu important. Le stock du tribunal administratif ne comporte plus aucun dossier de plus de 2 ans.

Le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock est de 4 mois et 28 jours. L'évolution des statistiques du tribunal est corrélée à celle de l'ensemble des tribunaux : taux de couverture légèrement inférieur à 100 %, augmentation des entrées, diminution des dossiers de plus de 2 ans.

Toutefois, les facteurs explicatifs de l'évolution des indicateurs du tribunal de la Nouvelle-Calédonie sont propres à la Calédonie et ceux constatés par le passé ne sont pas infirmés. L'accroissement de plus de 5 % des entrées s'explique par un événement singulier : le contentieux généré par l'entrée en vigueur de la taxe générale sur la consommation (TGC) en Nouvelle-Calédonie.

Les entrées hors contentieux TGC retrouvent leur niveau tendanciel de 480 requêtes des années passées. Par ailleurs, la difficulté à disposer de dossiers en état ne se dément pas.

La répartition des affaires enregistrées et jugées en 2018 permet de souligner à nouveau que la part traditionnellement importante du contentieux des fonctionnaires et agents publics a encore augmenté en 2018 (+ 11,71 %).

